**Cession d’immobilisations incorporelles et comptabilisation en pertes**

1. En règle générale, les immobilisations incorporelles ne seront pas cedées. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) peut autoriser d’autres personnes à utiliser l’actif, par exemple une publication ou une invention du PNUD. Dans ce cas, tous les frais payés pour l’utilisation d’une immobilisation incorporelle sont crédités aux autres revenus, et non aux contributions des donateurs. Lorsqu’une licence ou un droit sur une immobilisation incorporelle expire, l’actif incorporel doit être liquidé conformément aux procédures générales énoncées dans la section des politiques et procédures régissant les programmes et opérations (POPP) sur le mobilier et le matériel.

**Liquidation pour corriger une immobilisation incorporelle enregistrée par erreur**

1. La procédure à suivre est similaire à celle établie dans la section des POPP sur le mobilier et le matériel.

***Avertissement:****Ce document a été traduit de l'anglais vers le français. En cas de divergence entre cette traduction et le document anglais original, le document anglais original prévaudra.*

***Disclaimer:****This document was translated from English into French. In the event of any discrepancy between this translation and the original English document, the original English document shall prevail.*